

Lancement du cahier des charges QFL v. 11

Date de publication
03/02/2022 - 08:24

La QFL répond encore mieux aux attentes sociétales avec la 11ème version de son cahier des charges

Une nouvelle version du cahier des charges QFL a été lancée le 1er janvier 2022. Les principales modifications ont trait à la stratégie des audits inopinés et à l'enregistrement de l'utilisation d'antibiotiques. Chaque modification a été discutée et approuvée au sein du groupe de travail QFL de MilkBE. Au travers de mises à jour régulières, MilkBE veille à ce que les spécifications du cahier des charges de la QFL regroupent les normes de qualité les plus récentes en matière d'élevage laitier.

Il y a plus de 20 ans, le secteur laitier a choisi de rassembler les demandes des clients, en fonction des souhaits du consommateur, dans le cahier des charges privé QFL, ou Qualité Filière Lait. Une nouvelle version du cahier des charges paraît régulièrement pour faire en sorte que la dynamique de progrès pour laquelle la filière laitière est connue puisse être transmise en permanence à tous les producteurs laitiers inscrits. Les nouvelles versions du cahier des charges reprennent aussi les modifications apportées au cadre légal.

Dans 50% des audits inopinés, l'accent est mis sur l'aspect visuel

Dans l'ensemble du secteur agricole et alimentaire, nous constatons que les audits inopinés prennent de plus en plus d'importance. Les exploitations QFL peuvent également recevoir la visite inopinée d'un auditeur. De cette manière, il est possible de vérifier si les normes de qualité interprofessionnelles sont respectées dans sa méthode de travail habituelle. Ces audits inopinés ne sont pas à charge des producteurs. Ces coûts sont supportés par le fonctionnement général de la QFL ou, le cas échéant, par le tiers qui a demandé un audit inopiné dans une exploitation spécifique.

La QFL propose deux types d'audits inopinés: les exploitations sélectionnées de manière aléatoire et les exploitations dans lesquelles des non-conformités ont été constatées lors d'un audit précédent. Dans ce deuxième cas, il s'agit généralement d'exploitations laitières ayant obtenu un score hygiène faible. Par conséquent, à partir de 2022, un contrôle inopiné dans ces exploitations sera axé sur une visite de l'exploitation laitière. Les documents administratifs ne devront plus être préparés ou vérifiés. L'audit sera donc réalisé beaucoup plus rapidement. Ces audits purement visuels sont annoncés un jour à l'avance, afin que l'auditeur puisse déjà savoir si le chef d'exploitation peut y assister.

Pour les audits auprès des entreprises sélectionnées au hasard, les pratiques actuelles restent en vigueur. Dans ce cas, un audit QFL complet est réalisé. Ce type de contrôle inopiné est annoncé avec un peu plus de marge, afin que l'éleveur laitier ait le temps de se préparer, par exemple pour rassembler les documents nécessaires.

Vérification des données saisies dans AB-Register/Bigame

Les préoccupations sociétales concernant la consommation de médicaments et la résistance aux antibiotiques sont grandissantes. La lutte contre la résistance croissante aux antibiotiques est une priorité politique tant au niveau européen que national. Dans le cadre de la Convention avec les autorités sur la réduction de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage, MilkBE a également pris un certain nombre d'engagements. Les producteurs laitiers sont désormais tenus de s'inscrire sur la plate-forme d'enregistrement d'AB-Register (Flandre) ou de Bigame (Wallonie). Depuis le 1er janvier 2022, les auditeurs QFL vérifieront aussi si tous les médicaments classifiés comme antibiotique présents dans l'exploitation ont été enregistrés dans ces bases de données. L'enregistrement est de la responsabilité du vétérinaire/fournisseur, mais l'éleveur laitier doit vérifier l'exactitude des antibiotiques enregistrés pour son exploitation, car la certification QFL en dépend.

Ce suivi de l'enregistrement correct contribuera à améliorer la qualité des rapports de benchmarking annuels qui sont envoyés à chaque producteur laitier. Ce rapport de benchmarking permet à chaque producteur laitier d'obtenir un aperçu de l'état de son exploitation en termes de l'utilisation des antibiotiques et d'évaluer son exploitation par rapport à celles de ses collègues. En collaboration avec son vétérinaire d'exploitation, il peut réfléchir de manière proactive à la meilleure approche sanitaire et à une utilisation raisonnée des antibiotiques pour ses animaux.

Contexte : Qu'est-ce que la QFL ?

La QFL est un système de qualité interprofessionnel qui traduit les engagements des producteurs laitiers envers la société via un cahier des charges de bonnes pratiques. Le cahier des charges est articulé en huit modules : santé animale, bien-être animal, traite, nettoyage, hygiène, environnement, notification obligatoire et monitoring de la durabilité. MilkBE vise ainsi à valoriser le savoir-faire de ses membres. Moyennant la certification QFL, chaque producteur laitier a la possibilité de s'inscrire individuellement dans une dynamique de progrès indispensable à une filière laitière durable. MilkBE gère le cahier des charges QFL, tandis que les activités de certification sont confiées au Comité du Lait en Wallonie et à MCC-Vlaanderen en Flandre.